



Dossier de presse

Programme

« Entrepreneur d'intérêt général »

Sommaire

1 Défis proposés dans l'appel à candidature

2 Membres du jury

3 Modalités de sélection

4 Profils des lauréats retenus

Introduction

Le gouvernement a lancé le programme « Entrepreneur d'intérêt général » à la demande du Président de la République. Le principe ? Constituer une promotion de 11 personnes, recrutées pour 10 mois, pour participer, par leurs compétences numériques d'exception et grâce aux données, à la résolution de défis d'intérêt général, au sein d'administrations pionnières.

Ses objectifs sont de :

- développer l'innovation ouverte au sein de l'administration : améliorer la connaissance par les administrations de nouvelles ressources et accélérer la capacité d'expérimentation de nouvelles idées,
- favoriser l'engagement citoyen au sein de l'administration : ouvrir davantage l'administration aux initiatives d'intérêt général de la société civile et favoriser l'articulation harmonieuse de ces initiatives avec l'action publique.



« À court terme, le programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » permet de contribuer à résoudre des problèmes concrets pour l'administration, et donc de renforcer le service public. A long terme, il démontre l'ouverture d'un service public qui veut toujours mieux répondre aux attentes de la société civile ! ».

Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État de la Réforme de l'État et de la Simplification

Le principe du programme pour les candidats qui souhaitent y participer est :

- d'avoir un CDD de 10 mois au sein de l'administration,
- de bénéficier d'un mentorat personnalisé de haut niveau et du soutien d'un référent opérationnel,
- de démarrer le contrat et le défi début janvier 2017,
- Tous les postes sont basés à Paris, à l'exception du défi lancé par l'ARS Occitanie, basé à Montpellier (34000).

Le règlement du concours précise les modalités d'accès au programme. L'appel à candidature est publié sur <http://www.gouvernement.fr/entrepreneur-interet-general>. Un jury constitué des ministères accueillant les lauréats et de personnes de la communauté du numérique sélectionnera les candidats.

1

Défis proposés dans l'appel à candidature

- **Agence française de développement** : utiliser des techniques de reconnaissance d'images satellites pour suivre l'avancement de projets financés par l'AFD et assurer la bonne utilisation des fonds
- **BnF** : préfigurer une plateforme de co-production de données entre acteurs publics culturels et scientifiques
- **Cour des comptes** : concevoir un « chatbot » pour que le grand public puisse interroger simplement les données dans les rapports de la Cour des comptes (par exemple pouvoir extraire des informations sur une entreprise ou un thème)
Projet non financé via le Programme d'Investissements d'Avenir
- **Ministère de la Culture** : utiliser le crowd-sourcing pour développer une base de données sur le patrimoine culturel : information et signalement sur les monuments classés
- **Ministère de l'Economie et des finances** : développer des techniques d'analyse de données (modèles prédictifs et analyse des réseaux) pour garantir la bonne gestion des droits et paiements de l'administration à l'égard des citoyens et des entreprises et ainsi lutter contre les fraudes
- **Ministère de l'Intérieur** :
 - projet 1 : monter en qualité les données du système national du permis de conduire (SNPC) à l'aide des données du répertoire national d'identification des personnes physique en vue de ne conserver dans le SNPC que les données conformes à sa finalité
 - projet 2 : croiser les données d'accidentalité avec les données de verbalisation pour réaliser un outil de cartographie décisionnelle
- **Ministère de la Recherche** : constituer une API d'aide à la mise en relation de données textuelles non normées avec des référentiels
- **Ministère de la Santé** : utiliser les données du Système national des données de santé (SNDS) pour modéliser les parcours de soin à l'ARS Occitanie et identifier ainsi les parcours aberrant et les écarts par rapport aux recommandations de bonnes pratiques.

2

Membres du jury de sélection

Mentors-responsables des services qui accueilleront les lauréats :

- Antoine Chèvre, **AFD**
- Emmanuelle Bermès, **BNF** Adjointe pour les questions scientifiques et techniques auprès du Directeur des services et des réseaux
- Patricia Amarger, **Cour des Comptes**, chef du pôle « données » au sein du secrétariat général de la Cour
- Naomi Pérès, **Ministère de la culture** Chef du département de l'innovation numérique (SG/SCPCI)
- Philippe SCHALL **Ministère de l'économie et des finances** administrateur des finances publiques DGFIP
- Nadia Joubert, chargée de mission **Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude** (DNLF)
- Daniel Ansellem, **Ministère de l'intérieur** administrateur ministériel des données
- Emmanuel Weisenburger et Yann Caradec **Ministère de la Recherche** Département des outils d'aide à la décision
- Odile JAMET, **Ministère de la santé**, secrétariat général, délégué à la stratégie des systèmes d'informations

Membres issus de la société civile et de l'écosystème numérique :

- **Le président** : Frédéric Mazella, président et fondateur de **Blablacar**
- François Bancilhon, **Data Publica**
Diplômé de l'Ecole des mines, détenteur d'un PhD de l'Université du Michigan et d'un doctorat de l'Université de Paris XI, François Bancilhon a été chercheur à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) et au Microelectronics and Computer Technology Corp (Etats-Unis) et professeur

(Université d'Orsay) pendant de nombreuses années. Devenu entrepreneur, il a co-fondé O2 Technology, Arioso et Xylème, des entreprises consacrées à l'exploitation des données. Il a également dirigé Mandrakesoft/Mandrivaet occupe aujourd'hui le poste de PDG de Public Data, une start-up du big data qu'il a co-fondé en juillet 2011.

- Florian Bucher, [42](#)

Diplômé de l'Epitech en 2006, Florian Bucher commence sa carrière au sein d'une SSII Edis-consulting sur des missions autour des télécoms. Très vite il rejoint Wengo une startup autour de la voix sur ip puis Thomson Télécom par la suite. C'est en 2009 qu'il retourne au sein du groupe IONIS en tant que DSI. Dans ce même groupe, où déjà étudiant de l'Epitech il faisait partie des administrateurs réseaux et systèmes de l'école au sein du Bocal. En 2013 il co-fonde 42 avec Xavier Niel, Nicolas Sadirac et Kwame Yamgnane. En 2016, toujours au sein de 42, il exporte le concept aux États-unis et lance une nouvelle école à Fremont en Californie. En parallèle de cela, Florian a été coach à HEC sur les formations transverses 42/HEC.

- Diana Filippova, [OuiShare connector](#)

Connector à [OuiShare](#) et blogueuse pour [www.notesblanches.com](#), Diana Filippova s'intéresse aux modèles économiques de demain ainsi que, plus globalement, aux enjeux posés par l'évolution technologique. Avec OuiShare, elle conduit des projets pour divers acteurs – entreprises, pouvoirs publics, sociétés civiles – en rapport avec l'économie collaborative et développe la communauté OuiShare à Paris. Elle écrit et intervient également en tant que speaker et facilitateur.

- Xavier Dupré, [professeur à l'Ensaie – chercheur Microsoft](#)

Xavier Dupré est ingénieur-chercheur chez Microsoft et professeur à l'ENSAE depuis 2001. Diplômé de l'ENSAE et docteur, il commence sa carrière à A2iA, entreprise spécialisée dans la reconnaissance de texte. Il rejoint Yahoo en 2008, puis Microsoft en 2010 pour travailler sur le moteur de recherche local, contribuant notamment au partenariat entre Pages Jaunes et Bing. En parallèle, il poursuit l'enseignement de la programmation, du machine learning, python et du big data.

- Céline Lazorthes, [Founder & CEO Leetchi Group - Leetchi.com & MANGOPAY](#)

A 33 ans, Céline a connu toutes les étapes de la vie d'une startup, depuis la création de Leetchi jusqu'à son rachat en septembre 2015. Entrepreneure dans l'âme, elle a très vite eu la volonté d'exercer un métier lui permettant d'être libre et indépendante. Pari réussi. En fondant tour à tour Leetchi.com puis MANGOPAY, Céline a acquis une expertise unique dans le domaine des FinTech et est aujourd'hui à la tête d'une équipe de 65 personnes basées à Paris, Londres, Luxembourg et Berlin. Entrepreneure innovante et charismatique, elle intervient dans de nombreuses écoles et conférences internationales. Grâce à

ses activités de business angel, elle est également la bonne fée de nombreux entrepreneurs et s'attache à soutenir l'entrepreneuriat féminin.

- Pierre Pezziardi, **L'informatique conviviale**

Entrepreneur, co-fondateur du cabinet de conseil OCTO Technology et de l'Université du SI, fondateur d'OpenCBS Microfinance, associé de KissKissBankBank, auteur, conférencier, Pierre Pezziardi (@ppezziardi) promeut une Informatique Conviviale : des systèmes fondés sur la confiance et destinés à émanciper les individus et à multiplier leur capacité d'entraide. En 2010, il a déployé les méthodes du Lean en tant que DSI de la Bred Banque Populaire, puis développé des outils financiers communautaires innovants, et notamment la plateforme de prêts solidaires entre particuliers hellomerci.com. En tant qu'Entrepreneur en Résidence, il anime aujourd'hui la filière des startups d'état au sein du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique.

- Romain Niccoli, **fondateur et Chief product officer de Critéo**

Romain Niccoli est en charge de l'ensemble de l'architecture et du développement web. Auparavant, il a occupé plusieurs postes au sein de Microsoft, à Redmond aux États-Unis, où il a dirigé d'importantes équipes d'ingénieurs software. Romain Niccoli est titulaire d'un master d'informatique de l'École des Mines de Paris en France.

- Laure Lucchesi, **directrice Etalab**

Depuis 2014, Laure Lucchesi est la représentante opérationnelle de la France au sein du « Partenariat pour un Gouvernement Ouvert » (*Open Government Partnership*). Depuis 15 ans, elle a mené des projets de transformation numérique et d'innovation dans le secteur privé comme dans le secteur public, et a vécu à San Francisco, Johannesburg et Mumbai. Elle est diplômée d'HEC et a étudié la psychologie à l'Université Paris VIII.

3

Modalités de fonctionnement du jury

Dès clôture de l'appel à projets le 21 novembre au soir, 115 candidatures ont été étudiées par les experts SGMAP (Etalab) avec le soutien du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie, et des Technologies (CGEJET) pour assurer une pré-sélection pour le jury qui s'est tenu le 29 novembre au Secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification.

Sur les 115 candidatures reçues, l'âge moyen est de 33 ans. 12% des candidats sont des femmes. Les défis qui ont reçu le plus de candidatures sont ceux de la Cour des Comptes, des ministères de la Culture et de l'Intérieur. Le défi du ministère de la santé est celui qui a reçu le moins de candidatures.

30 candidats ont été reçus sur la base d'entretiens de 10-15 minutes. Leurs profils : tous très diplômés (niveau masters minimum, beaucoup de docteurs et d'ingénieurs) et avec de très bonnes expériences.

Le jury a sélectionné 11 lauréats qui démarreront leurs missions au sein de l'Etat à compter du 2 janvier 2017, pour 10 mois. Une animation sera assurée avec des partenaires de l'écosystème numérique pour créer un esprit de promotion et d'entraide entre les lauréats et les mentors opérationnels des ministères et organismes publics.

4

Profils des lauréats retenus



Constance de Quatrebarbes est ingénieure. Littéraire de formation, et programmeuse passionnée, elle s'est spécialisée dans la science de données ainsi que dans le développement de méthodes et outils numériques appliquées aux Sciences Humaines et Sociales. Entrepreneuse depuis 2009, elle conseille et accompagne les entreprises dans la mise en valeur de leurs données. Elle relèvera le défi de la Bibliothèque nationale de France.

Martin Gross : Ingénieur Supélec, passionné par les problématiques de data (et d'open data) ainsi que de web technologies, Martin a co-fondé avec son frère CommoPrices.com, le plus grand portail de prix de matières premières au monde. Il rejoindra le défi du ministère de l'intérieur.



Tristram Gräbener : Passionné des problématiques de transport, de cartographie et de données ouvertes. Après un doctorat en calcul d'itinéraires multimodaux à l'université de Toulouse, il a participé à la création de navitia.io au sein de Kisio Digital puis a travaillé trois ans chez Capitaine Train pour faciliter et donc encourager le voyage en train à travers l'Europe. Il relèvera le défi du ministère de l'intérieur.



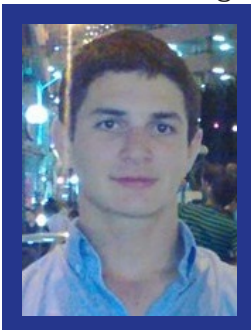
Etienne David : ingénieur AgroParisTech, Master de recherche à Paris-Dauphine en Data Mining, c'est un jeune entrepreneur de 24 ans. Spécialisé en analyse d'image, il réalise sa thèse de Master à Singapour. Attentif aux défis contemporains liés à l'alimentation, il part explorer avec deux partenaires pendant un an l'Afrique et l'Asie à la rencontre de solutions alternatives et ingénieuses dans l'alimentation afin de les partager au plus grand nombre: c'est le projet Jugaaddict. Sensible depuis toujours à l'intérêt général, avec de nombreux engagements associatifs, il est choisi pour relever le défi de l'Agence Française de Développement.



Francis Chabouis : Ingénieur de formation (Centrale Lyon 2006) avec une spécialité en mathématiques, il travaille en finance de marché plusieurs années avant de devenir développeur en 2012. Après avoir travaillé 3 ans à la R&D d'un éditeur de logiciel financier, il fonde Ubikiwi pour proposer des services innovants en cartographie, data-visualisation et mobilité. L'objectif : aider les gens à passer moins de temps dans les transports. Un projet de cartographie pour la sécurité routière ne pouvait donc pas le laisser indifférent et il a naturellement proposé sa contribution au programme d'entrepreneur d'intérêt général sur le défi du ministère de l'intérieur.



Léo Boulouc a grandi en région parisienne. Il est ingénieur de l'ENSTA ParisTech et diplômé d'un Master de l'ENS Cachan en mathématiques appliquées et apprentissage automatique. Ses expériences dans le public et en start-up dans différents pays (Palestine, Inde, France, USA) lui font découvrir la variété des champs d'application de la science des données et le motivent à utiliser ces nouvelles technologies pour l'intérêt général sur le défi du ministère de la recherche.



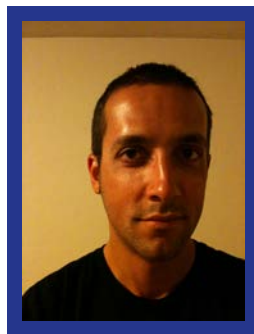
Sébastien Cossin : Pendant ses études de médecine, il constate le retard des systèmes d'information en santé qui impacte la qualité des soins. Motivé pour moderniser les outils informatiques et passionné par les nouvelles technologies, il réalise un master 2 en informatique médicale puis rejoint une équipe de recherche Inserm. Il décide de devenir entrepreneur d'intérêt général sur le défi du ministère de la santé pour montrer qu'il est possible d'exploiter les données de santé, à des fins éthiques et pour le bien commun, afin d'améliorer les parcours de soins des patients en France."



Frédéric Bardolle : il a passé les 6 dernières années à résoudre des problèmes grâce aux données. CTO de Data for Good, il accompagne les projets *data science* réalisés par la communauté de 300 volontaires pour des associations et des institutions publiques. L'été dernier, il a participé en tant que mentor au Paris Summer Innovation Fellowship, un programme rassemblant 20 jeunes innovateurs travaillant sur des projets à impact social. Il rejoint les entrepreneurs d'intérêt général sur le défi de la Cour des comptes.



Laurent Dupont : Diplômé de l'École Polytechnique (Palaiseau) et du KTH (École Polytechnique Royale de Suède), il a une quinzaine d'années d'expérience en informatique. Il a contribué en France, en Suède et aux États-Unis à plusieurs startups en tant que responsable de projets et d'équipes, co-fondateur et directeur technique. Ces entreprises sont marquées par une forte composante de recherche et d'innovation souvent brevetée, centrée sur l'analyse et l'interprétation de données complexes et hétérogènes. Leurs domaines d'application couvrent la reconnaissance de documents multimédia, l'assistance juridique et la gestion de risques opérationnels, l'analyse de réseaux sociaux, ainsi que les activités d'e-santé, de télémédecine et de services aux seniors. Dans le programme entrepreneurs d'intérêt général, il relèvera le défi du ministère de la recherche.



Bastien Guerry : il est développeur et hacktiviste indépendant. Après des études de philosophie et de sciences cognitives, il renoue avec ses premières amours en découvrant le logiciel libre à la fin du millénaire. Il tombe en extase devant GNU Emacs, se met au Lisp dans la foulée et il est aujourd'hui mainteneur d'Org-mode, un module pour organiser sa vie à l'aide de fichiers textes. En tant que libriste, il participe au projet One Laptop Per Child en 2008, co-fonde OLPC France, organise en 2009 une école d'été en Chine sur les outils open source pour la recherche, devient premier salarié de Wikimedia France en 2010, fonde Le Musée Libre, puis Move Commons, puis contribue à ShareLex, jecode.org et les Hackadons. Il participait en 2016 au défi XPrize « Global Learning » dont le but est de combattre l'illétrisme dans le monde en développant des applications libres pour apprendre à lire, écrire, compter. Il rejoint le défi du ministère de la culture.



Marion Paclot : Diplômée de l'ENSAE et de Sciences-Po Paris, Marion a d'abord occupé un poste d'économiste-statisticienne à l'ARCEP. Elle a ensuite travaillé comme datascientist chez Bluestone (cabinet de conseil spécialisé en datascience), Webhelp (leader de la gestion de clientèle externalisée), et en tant que datascientist indépendante. Dans le cadre du programme entrepreneur d'intérêt général, elle relèvera le défi du ministère de l'économie et des finances.



Annexe Règlement du programme « Entrepreneur d'intérêt général »

Règlement de l'appel à candidature

L'ambition de cet appel à candidature est d'ouvrir l'administration à des personnes expertes qui souhaitent faire avancer des projets numériques d'intérêt général dans une logique d'innovation ouverte.

Article 1 – Objectif de l'appel à candidature

L'appel à candidature s'inscrit dans le cadre du fonds « Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » mis en place par le Programme des investissements d'avenir (PIA) opéré par la Caisse des dépôts et consignations. Il s'adresse à des personnes en dehors de l'administration qui souhaitent aider à développer des projets de l'Etat et de ses agences. Les lauréats sont ainsi embauchés pour une durée de 10 mois pour travailler avec des équipes de l'administration. Un mentor s'assure de la bonne intégration du lauréat et met à sa disposition les éléments nécessaires pour la mise en œuvre effective du projet présenté pour lequel le lauréat a été sélectionné. Des points de suivis de projets sont effectués mensuellement avec la plus haute hiérarchie de la structure porteuse du projet.

Article 2 – Financement

Les lauréats sont embauchés sur un contrat de 10 mois maximum rémunérés sur une base 2500€ net par mois pour des profils juniors et 4000€ net par mois pour des profils expérimentés. Durant ces 10 mois, les lauréats ne pourront cumuler leur activité avec une autre activité professionnelle que dans le cadre de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, seront soumis au secret professionnel et au devoir de réserve.

Article 3 – Eligibilité des défis

- Chaque candidat doit ainsi se positionner sur un ou plusieurs défis présentés ci-après :
- **Agence française de développement** : utiliser des techniques de reconnaissance d'images satellites pour suivre l'avancement de projets financés par l'AFD et assurer la bonne utilisation des fonds
- **BnF** : préfigurer une plateforme de co-production de données entre acteurs publics culturels et scientifiques

- **Cour des comptes** : concevoir un ChatBot pour que le grand public puisse interroger simplement les données dans les rapports de la Cour des comptes (par exemple pouvoir extraire des informations sur une entreprise ou un thème)
- **Ministère de la Culture** : utiliser le crowd-sourcing pour développer une base de données sur le patrimoine culturel : information et signalement sur les monuments classés
- **Ministère de l'Economie et des finances** : développer des techniques d'analyse de données (modèles prédictifs et analyse des réseaux) pour garantir la bonne gestion des droits et paiements de l'administration à l'égard des citoyens et des entreprises, et ainsi lutter contre les fraudes
- **Ministère de l'Intérieur** :
 - projet 1 : monter en qualité les données du système national du permis de conduire (SNPC) à l'aide des données du répertoire national d'identification des personnes physique en vue de ne conserver dans le SNPC que les données conformes à sa finalité
 - projet 2 : croiser les données d'accidentalité avec les données de verbalisation pour réaliser un outil de cartographie décisionnelle
- **Ministère de la Recherche** : constituer une API d'aide à la mise en relation de données textuelles non normées avec des référentiels
- **Ministère de la Santé** : utiliser les données du Système national des données de santé (SNDS) pour modéliser les parcours de soin à l'ARS Occitanie et identifier ainsi les parcours aberrants et les écarts par rapport aux recommandations de bonnes pratiques

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir un défi s'il considère que le nombre de candidatures est insuffisant.

Peut participer toute personne physique ayant des propositions pour faire avancer un ou plusieurs projets listés ci-dessus de façon innovante, agile et dans une logique d'intérêt général.

Ne peuvent concourir les personnels en fonction dans l'administration, les membres du jury et les experts sollicités dans le cadre du présent programme.

Si les candidats souhaitent mobiliser des technologies ou services dans le cadre du défi choisi, ils doivent s'assurer de leur libre exploitation.

Article 4 - Dossier de candidature

Les cas de recours à des agents non titulaires et les conditions de leur recrutement sont prévus, s'agissant des administrations de l'Etat, par la loi n° 84-16 du 11 janvier

1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Les candidats doivent présenter une description détaillée de leur parcours, leurs expériences et leur contribution aux défis listés dans le présent règlement. Ils doivent préciser le ou les défis sur lesquels ils souhaitent se positionner. Ils estiment également les ressources matérielles, humaines et financières dont ils auront besoin pour participer au programme. Les lauréats retenus travailleront sur un seul défi.

Les candidats s'engagent à fournir tous les éléments nécessaires à l'expertise de leur dossier sous www.gouvernement.fr/entrepreneur-interet-general à compter du lancement de l'appel à projet, le 3 novembre 2016. La clôture de l'appel à projet aura lieu à 17 heures le 21 novembre. Le candidat remplit le dossier de candidature. Toute autre forme de participation ne sera pas prise en compte. Les dossiers de candidatures sont mis à disposition du jury.

Article 5 – Sélection des candidats

La sélection des candidats se fait sur la base des critères suivants :

- Motivation et disponibilité du candidat
- Compétences techniques en développement, design, expérience utilisateur ou datascience
- Contribution à des projets d'intérêt général (logiciel libre, engagement associatif...)
- Capacité à créer un projet (le candidat a fondé une startup ou un projet associatif)
- Diversité du profil

Le jury est composé de responsables et d'experts de l'administration, d'entrepreneurs et de personnalités de la société civile. La composition du jury doit respecter une répartition équilibrée entre hommes et femmes. Ses membres doivent respecter une charte de déontologie et de confidentialité. Il procède à une présélection des dossiers de candidatures en fonction des critères mentionnés ci-dessus, la décision de recruter les experts numériques appartenant à la seule compétence des autorités administratives porteuses des défis sur lesquels les candidats se positionnent.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés le 29 novembre par le jury.

Les résultats sont annoncés première quinzaine de décembre 2016.

Article 6 – Démarrage du défi

Dès sélection des lauréats, des contacts sont pris par l'administration pour définir le début du défi et du contrat.

Article 7 – Engagements des candidats

Les candidats au programme s'engagent à répondre à toute demande d'informations de la part du jury ou de l'équipe en charge du programme.

Les candidats s'engagent à :

- n'utiliser aucun élément de nature à porter atteinte aux droits de propriété d'un tiers
- participer à des opérations de promotion à la demande de l'administration
- mentionner dans toute communication sur le projet qu'ils sont lauréats du programme
- respecter les lieux et le matériel mis à leur disposition dans le cadre du programme
- respecter le secret professionnel et le devoir de réserve
- à mettre à disposition le fruit de leurs travaux en logiciel libre, pour que tous puissent y contribuer et en bénéficier

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Ainsi, la violation par l'expert recruté de ses obligations (contractuelles ou quasi statutaires) peut entraîner la rupture de son contrat par l'autorité qui l'a recruté pour motif disciplinaire, sans préavis ni indemnité de licenciement.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les candidats disposent d'un droit d'accès de rectification, de suppression et d'opposition de ces données sur demande écrite adressée à entrepreneur-interet-general@data.gouv.fr avec en objet « exercice du droit de rectification et modification des données ».

Article 8 – Engagements de l'administration

L'administration peut annuler tout ou partie du programme s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment en matière informatique.

L'administration n'est pas responsable des contributions non reçues à la suite d'une perte, une défaillance, un retard ou une interruption des connexions ou des mauvaises connexions, ou en raison de tout autre dysfonctionnement électronique.

Dans le cadre de cet appel à candidature, des propositions de projets numériques d'intérêt général visant à améliorer le service public pourront être faites. Elles seront analysées sur le dernier trimestre 2016. Les critères de poursuite des discussions seront les suivants : intérêt des structures d'accueil pour la démarche, impact de la solution, Des prises de contacts avec les candidats dont les propositions sont retenues seront menées fin janvier 2017.

Annexe 2 – Contenu du dossier de candidature à saisir en ligne

Fiche de candidature « Entrepreneur d'intérêt général »

Votre identité

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Nationalité(s) :

Email :

Tél portable : +33

Adresse :

Complément d'adresse :

Ville :

Code postal :

Vos projets

Site web :

URL de votre compte Github / Framagit / GitLab :

URL LinkedIn / Viadeo (joindre un CV sinon) :

Twitter : @

URL de votre profil Arxiv / HAL-SHS / Academia.edu / Google Scholar (si pertinent) :

Un exemple d'un projet (startup / associatif / intra-prenariat / de recherche) que vous avez initié (5 lignes) :

Un exemple de projet auquel vous avez contribué (logiciel libre / Wikipedia / OSM...) (5 lignes) :

Vos compétences

Vous-vous définissez comme compétent en (cocher autant de cases que nécessaires) :

- Développement
- Python
- Géomatique
- Statistiques
- Data-mining
- Scrapping de données
- Data-science
- Reconnaissance d'images
- Réseaux neuronaux
- Objets connectés / Hardware
- Méthodes agiles
- Expérience utilisateur
- Autre, précisez :

Votre motivation

Quelle est votre expérience utilisateur de l'administration française (5 lignes ?)

Quelles sont vos motivations pour rejoindre ce programme (5 lignes) ?

Sur quel(s) projet(s) souhaiteriez-vous travailler pendant 10 mois (ordre de préférence si plusieurs choix) ?

- Projet de l'Agence française de développement.
- Projet de la Bibliothèque nationale de France.
- Projet de la Cour des comptes.
- Projet du Ministère de la Culture
- Projet du Ministère de l'Economie et des finances.
- Projet du Ministère de l'Intérieur. Attention : casier judiciaire vierge requis
- Projet du Ministère de la Recherche.
- Projet du Ministère de la Santé. Attention : projet basé à Montpellier (34000)

Dans ce(s) projet(s), quel vous semble être le problème à résoudre et comment organiseriez-vous votre premier mois de travail en conséquence (5 lignes) ?

Quelles ressources humaines et techniques (matériel, accès aux données) supplémentaires vous semblent nécessaires pour mener à bien ce projet (5 lignes) ?

Contact presse

Cabinet du secrétaire chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification

Christophe ROSSIGNOL
Conseiller presse, médias, relations institutionnelles

Tel. 01 42 75 64 40 – 06 44 31 16 80

cabinet-res.communication-presse@pm.gouv.fr

